

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 3 Mai 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs près celle de Richelieu, n^o. 124. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ANGLETERRE.

De Londres, le 19 avril.

DANS la séance du 16, la chambre des pairs prit en considération le bill sur la correspondance illicite avec la France; on y fit plusieurs changemens: lord Thurlow, ancien chancelier, l'approuva, comme expliquant d'une manière claire & précise, les 47 chefs qui pourroient motiver une accusation de trahison, sans qu'il fût nécessaire d'avoir recours au parlement pour l'interprétation des loix existantes. Lord Mansfield proposa d'insérer, à la troisième lecture du bill, une clause destinée, selon lui, à convaincre l'Europe entière que la Grande-Bretagne, malgré les provocations de tout genre qu'elle avoit éprouvées, se conformoit religieusement aux traités, en accordant, conformément à celui d'Utrecht, une année entière aux sujets respectifs pour retirer leurs effets des pays en proie aux hostilités. La discussion fut ajournée. Une motion incidente de M. Sheridan répandit un intérêt assez vif sur les débats de la chambre des communes; l'honorable membre interpella M. Pitt de déclarer si la note insérée dans toutes les feuilles publiques de l'Europe, & signée du lord Auckland & du comte de Starbemberg, étoit authentique. Ce mémoire, où l'ambassadeur britannique invoque la vengeance de tous les peuples contre les membres de la convention nationale de France qui ont voté la mort de Louis XVI (1), parut à l'orateur l'un des plus extraordinaires qu'il eût jamais vu, & rédigé dans des principes diamétralement opposés aux déclarations de sa majesté & au droit des gens. Le ministre répondit qu'en effet il avoit reçu une note revêtue des signatures indiquées par M. Sheridan; mais qu'il ignoroit si c'étoit celle qui avoit si fort blessé l'honorable membre. M. Sheridan ne répandit aucun doute sur la véracité du ministre, mais déclara seulement que si lord Auckland s'étoit permis une pareille déclaration sans l'aveu de la cour, il proposeroit une adresse au roi pour lui demander la démission de cet agent prévaricateur. On arrêta que l'affaire seroit discutée le 18.

Le lendemain la question fut remise sur le tapis; M. Sheridan proposa de présenter une adresse au souverain, pour supplier sa majesté qu'il lui plût de remettre à la chambre copie de tous les mémoires présentés à leurs hautes-puissances

depuis le 22 septembre par mylord Auckland. M. Pitt assura que l'intention des ministres étoit de ne rien cacher, & de soumettre à la chambre tous les renseignemens qui pouvoient être rendus publics, & notamment toutes les pièces qui avoient rapport à la mort de Louis XVI. Sur cette déclaration, M. Sheridan se borna à demander la pièce en date du 5 avril, ajoutant qu'il se portoit l'accusateur de mylord Auckland. M. Pitt parut au comble de la joie de voir cette matière discutée, persuadé comme il l'étoit que les éclaircissimens qui en devoient résulter ne pouvoient tourner qu'à la gloire de l'ambassadeur inculpé, dont les services & le mérite recevoient enfin le tribut d'éloges qui leur étoient dus. L'affaire en resta là, & il n'en fut plus question le reste de la séance.

Voici les noms des vaisseaux partis de Portsmouth, le 15 avril, pour la Méditerranée, sous les ordres de l'amiral Cosby.

Le Windsor-Castle, vaisseau de l'amiral, 98 pieces de canon; Princesse royale, 98; Alcide, 94; Illustrious, 74; Vengeance, 94; Latona, 38; Flora, 38; Inconstant, 38.

PROVINCES-UNIES.

De La Haye, le 24 avril.

Les troupes de la république défilent successivement vers le Brabant-Autrichien; & de là elles passeront vraisemblablement vers la frontière de France. La première division, qui s'est mise en marche la semaine dernière, consiste en dix escadrons de cavalerie, & douze bataillons d'infanterie; savoir, deux escadrons de gardes à cheval, deux de Hesse-Philippsthal, un de van der Duyn des Gravenmoer, cavalerie; un des gardes-dragons; deux de Bylan, dragons; & deux de Heckeren, hussards: ces dix escadrons sont partagés en trois sous-divisions, commandées par les colonels de Trebra, de Rechteren & van der Duyn. Les douze bataillons, également partagés en trois divisions, sont sous les ordres du prince de Hesse-Darmstadt, & des colonels de Geulau & de Quadt. Le détachement d'artillerie est commandé par le prince Frédéric d'Orange: la seconde division, à la tête de laquelle sera le prince héréditaire d'Orange, & qui se mettra en marche vers la fin du mois, sera composée en partie de grenadiers de tous les corps. Les deux régimens de troupes Munstériennes, faisant un corps de 1600 hommes, que l'électeur de Cologne, évêque de Munster, fournit, en vertu de son traité de subsidie avec la république, ont prêté le 13, à

(1) Voyez notre n^o. du 16 avril.

Munster, le serment entre les mains du général comte de Randwyk, qui a reçu à cette occasion de S. Alt. El. une tabatière d'or en métal, enrichie de brillans. Le 15 & le 17, les deux régimens se sont mis en marche pour former la garnison de quelques places hollandoises. Ces deux jours-là, la seconde division des troupes hanovriennes a aussi passé à Munster, sous la conduite du prince Adolphe d'Angleterre.

Le chevalier de Kinsbergen, vice-amiral de la Hollande, de retour ici depuis le 16 de ce mois, en rendant compte à M. le prince stadhouder du commandement dont il a été chargé, a témoigné à cette occasion qu'il ne pouvoit assez se louer du zèle, de l'activité & de la bravoure qu'avoient montrés, dans les momens les plus critiques auxquels la patrie avoit été exposée, tous les officiers, bas-officiers & matelots, qui, pour la plupart, se sont trouvés habitans & natis de la république; nouvelle preuve certaine que les marins hollandois n'ont pas tout-à-fait dégénéré de leurs braves ancêtres.

FRANCE.

De Paris, le 3 mai.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Antoine Jugeau, de la ville d'Angoulême, convaincu d'émigration, & d'avoir porté les armes contre la république.

Les ennemis sont toujours devant Valenciennes, & ravagent la frontière du Nord. Les communications sont interceptées entre cette ville & Maubeuge: Condé est toujours bloqué. Quarante-cinq mille hommes traversent dans ce moment la Belgique, suivis d'un gros train d'artillerie. Le duc d'York, après avoir passé la revue de ses troupes à Ostende, s'est rendu aux environs de Bruges: il paroît que les généraux ennemis veulent porter toutes leurs forces vers la frontière du Nord.

On assure que la Hollande, pour accélérer les opérations de la campagne, a offert au prince de Cobourg de vider ses arsenaux, qui renferment une des plus belles artilleries de l'Europe. Cette offre, qui a été acceptée, dispensera le général autrichien d'attendre les pièces énormes qui sont actuellement en route, & qui ne se remuent qu'avec beaucoup de peine & des frais énormes.

Des lettres particulières de Marseille annoncent que les plus grands désordres continuent à affliger cette ville, & que trente-trois citoyens en ont été les tristes victimes.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 30 avril.

Le cordonnier des prisonnières du Temple, ayant écrit à la commission qu'il ne répondoit point des avis ou billets qu'on pourroit avoir inférés dans la texture de six paires de souliers fournis par lui, attendu qu'il ne les avoit point remis en main propre aux commissaires, le conseil du Temple en a référé au conseil-général, qui a nommé deux de ses membres pour vérifier les souliers. Chaumer s'est plaint, pour la dixième fois au moins, de la négligence des commissaires de service, qui ne peuvent empêcher les prisonnières d'être instruites de tout ce qui se passe. Il a dit que la manière dont il avoit rendu compte de la demande d'une porte de communication faite par elles, leur avoit été rapporté, & qu'à cette occasion Marie-Antoinette avoit dit: *Qu'est-ce que c'est donc que ce procureur de la commune? cet homme est un monstre.*

Hébert s'est plaint de la facilité des commissaires à faire les caprices des détenues; il s'est étonné de voir commander des souliers, tandis qu'il étoit constant qu'elles avoient pour le moins 60 paires & autant de robes. « Ce bien assez, s'est-il écrié, qu'on conserve la vie à ces monstres là, sans qu'ils insultent encore aux patriotes par un luxe voltant ». Le substitut a conclu par inviter les commissaires à être plus économes à l'avenir.

Une étrangère est venue réclamer deux chevaux de Ion arrêtés sur la section des Quatre-Nations, en vertu de la loi. Le conseil a renvoyé cette réclamation à la police, ainsi que la décision à prendre sur le sort des chevaux arrêtés en pleine rue sur la même section.

Du 1^{er} mai.

Le conseil a nommé des commissaires pour rédiger un plan de recrutement conforme à celui adopté par le département de l'Hérault.

On a lu une seconde lettre des corps administratifs de Côte-d'Or. Ils annoncent qu'il se fait toujours des transports immenses de farines venant de Provins, Nogent & Corbeil; cette circulation de grains, & sur-tout leur destination pour le Midi, ont donné de nouvelles inquiétudes aux administrateurs. Le conseil a renvoyé leur lettre à ses comités de police, de travaux publics & de correspondance.

Un aide-de-camp est venu annoncer qu'environ 400 citoyens de Versailles, venus pour solliciter de la convention nationale la fixation du maximum du prix des grains, alloient rendre une partie aux Jacobins, une autre à la maison commune, dans le dessein d'y réclamer un asyle pour la nuit.

Une lettre qui a été lue un instant après, a appris que plusieurs pétitionnaires du fauxbourg St-Antoine paroissent être résolus à passer la nuit dans la salle de la convention nationale. Ces divers avis ont donné lieu à des débats très-vifs. Quelques membres, rapprochant les événemens du jour de la motion faite à la convention de se transférer à Versailles, ont cru que cette coïncidence tenoit à un grand complot. D'autres, sans s'arrêter aux causes, ont fait sentir la nécessité de faire respecter le sanctuaire des loix: sur la proposition, le conseil a arrêté que le maire & six officiers municipaux se transporteroient à l'instant au lieu des séances de la convention, pour inviter les citoyens de Paris à se retirer paisiblement chez eux, & ceux de Versailles à répondre à l'invitation des Parisiens qui leur ont offert l'hospitalité.

Une députation de la majorité des sections réunies à la maison-commune pour les subsistances, ont demandé que les magasins de la commune leur fussent ouverts, afin qu'ils pussent rendre compte à leurs sections respectives de la des approvisionnemens. Le conseil a passé à l'ordre du jour, motivé sur les renseignements qui ont été donnés aux sections par Garin.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Lassource).

Supplément à la séance du mardi 30 avril.

Plusieurs dépêches des armées sont lues à la fin de la séance: dans l'une, datée de Valenciennes le 29 avril, les commissaires de la convention, Dubois-Dubais & Briez, annoncent que les deux armées sont paisibles. L'une vis-à-vis l'autre: l'ennemi a sommé Condé; pour toute réponse on a placé un drapeau tricolore sur les remparts: les approvisionnemens de l'armée sont sûrs; les habitans des campagnes apportent les denrées qui pourroient tomber au pouvoir de l'ennemi: le recrutement continue avec succès: on doit tranquillement sur le sort de nos troupes; les soldats n'ont

en : la république ou la mort ; ils brûlent du desir d'en venir aux mains avec les esclaves qui nous font la guerre. — L'autre dépêche, datée du 26 avril, adressée au ministre de la guerre, par Biron, général de l'armée d'Italie ; elle apprend que les ennemis, chassés d'Ebbera, y revinrent le 19, sur deux colonnes, & furent repoussés avec la plus grande vigueur : les Autrichiens avoient posés quelques postes sur des hauteurs, ils en furent délogés : l'action d-vint générale & décisive en notre faveur ; l'ennemi fut poursuivi pendant trois heures, & a perdu beaucoup de monde ; nous n'avons eu que trois hommes tués & dix blessés. Le général se loue beaucoup du courage des grenadiers & des chasseurs. — Une autre lettre, datée de l'armée de la Moselle le 26 avril, annonce que le meilleur esprit regne dans cette armée ; Custine a su inspirer aux soldats l'énergie qui l'anime ; ce général, obligé de retourner à l'armée du Rhin, a laissé celle de la Moselle sous le commandement du général de division.

Suite de la séance du mercredi 1^{er} mai.

Goupilleau, l'un des commissaires envoyés dans le département de la Vendée, de retour à Paris pour conférer avec le comité de salut public, se plaint amèrement de ce que Challes a dénoncé sans motifs le général Berruyer, & a déterminé le rappel de ce général dont il loue l'activité, le patriotisme & l'extrême frugalité. Quant au pillage commis impunément sous les yeux de Berruyer, Goupilleau observe que les commissaires de la convention étoient aussi présents à ce pillage qui, étant opéré par 5,000 hommes en délire, n'a pu être empêché par trois hommes qui n'avoient que la raison à opposer à la cupidité furieuse : cependant on a fait arrêter plusieurs charriots chargés des effets volés que l'on est occupé de faire restituer aux propriétaires. « Charles, ajoute Goupilleau, qui déclame avec tant de force contre les ci-devant, auroit dû se replier un peu sur lui-même, & sentir que si l'on n'aime pas les nobles, on aime encore moins les prêtres ». — Ce sarcasme, échappé à la vivacité, n'aigrit pas celui auquel il est adressé ; Challes se justifie avec modération ; il cite les hommes qui lui ont donné sur Berruyer des renseignemens peu satisfaisans, & prouve qu'il a dû avoir des doutes raisonnables sur le patriotisme de ce général. — La convention renvoie toutes ces explications au comité de salut public.

Le ministre de la justice envoie des dépêches arrivées de Saint-Domingue, & qui annoncent que de nouveaux troubles affligent cette colonie.

On accorde des avances de fonds aux communes de Caen, de Nemours & de Lyon.

Le ministre de la justice écrit que le tribunal criminel du département de l'Ardèche, ayant découvert un nouveau complot tramé contre la liberté, a promis une récompense de mille livres à celui qui arrêteroit l'un des conspirateurs : le ministre demande que l'on mette à sa disposition les fonds nécessaires pour satisfaire à la promesse de ce tribunal, suivant l'urgence du cas. Décrété.

La section de Beaurepaire vient faire part d'un arrêté qu'elle a pris ; cet arrêté porte que le recrutement pour la Vendée s'opérera par le sort, & que nul ne sera admis à se faire remplacer. On applaudit.

Le comité des finances fait rendre un décret dont voici les dispositions principales : 1^o. les administrations du directoire des postes surveilleront provisoirement le service des messageries, conformément au décret du 19 avril dernier : 2^o. les adjudications à l'enchère ou au rabais des postes & relais, n'auront lieu qu'en cas d'abandon des maîtres de postes ou de leurs héritiers : 3^o. les sous-fermiers actuels feront leur service comme ci-devant, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement

ordonné ; ils profiteront de l'augmentation ou du tarif ci-après :

« Chaque place de voyageur dans les nouvelles voitures de postes sera d'une livre par lieue. — Pour les diligences, dans le corps de la voiture, 15 sous par lieue. — Dans les cabriolets d'avant, 12 sous. — Dans les fourgons, par chaque lieue, 5 sous. — Le prix du transport des marchandises & ballots, par les diligences, sera de 36 livres le quintal pour cent lieues, & en proportion ; de 20 livres par quintal dans les fourgons, chariots & guimbarde. — Le surplus de l'ancien tarif sera provisoirement exécuté ».

Un grand nombre de citoyennes de Versailles sont admises à la barre : l'une d'elles porte un bâton surmonté d'un carton, avec ces mots : nous demandons la taxation des grains : une autre prend la parole : « Citoyens législateurs, dit-elle, depuis quatre heures de la nuit jusqu'à dix heures du matin, nous sommes à la porte des boulangers pour avoir du pain ; nous ne vous le demandons pas pour rien, nous le demandons avec de l'argent : c'est bien malheureux pour des femmes dont les hommes sont aux frontières, qui ont des enfans qui gémissent & des peres & mères, de n'avoir pas du pain pour leur donner ». — Ces citoyennes obtiennent les honneurs de la séance.

La section des Amis de la Patrie vient en députation demander que la convention fasse partir tous les volontaires soldés, & même la garde honoraire. — La section de la Réunion fait une pareille demande ; elle déclare que les citoyens de Paris sont prêts à voler contre les rebelles de la Vendée, & ne demandent que des guides instruits qui les conduisent à la victoire ou à la mort. — Vifs applaudissemens.

Une députation du conseil-général de la commune paroît à la barre ; le maire de Paris, à la tête de cette députation, annonce que la majorité des sections a adhéré à l'arrêté du département de l'Hérault, & que des secours imposés vont être envoyés à nos frères de la Vendée.

Chaumet, procureur de la commune, dit que le commandant-général de Paris compte partir avec 12 ou 15 mille hommes & 30 pièces de canon, livrer bataille aux rebelles & les soumettre en deux jours, s'il peut les aborder. Chaumet annonce que la commune a choisi trois de ses membres qui entendent l'idiome du pays, qui iront à la tête des troupes parisiennes, & qui tenteront les voies de la persuasion pour ramener les cœurs égarés. — On applaudit vivement.

Un membre élève quelques soupçons sur la mission des trois magistrats qui doivent marcher avec les Parisiens. — Sur la proposition de Marat, on décrète que le département de Paris a bien mérité de la patrie.

Une nombreuse députation paroît ensuite ; l'orateur lit un discours dont voici quelques fragmens : « Huit à neuf mille citoyens du faubourg Saint-Antoine sont là, & demandent à défilér dans le sein de la convention ; nous venons pour vous dire des vérités dures. Appelés pour former des loix républicaines, répondez, qu'avez-vous fait ? Nos meilleurs défenseurs, envoyés en commission, laissent dégarnir la sainte montagne ; les agitateurs, qui sont restés au milieu de vous, ont opéré le mal : vous avez tout promis, & vous n'avez rien tenu. On vous demande de fixer le maximum du prix des grains ; que la majeure partie de vous oublie qu'il est propriétaire ou fermier. . . Les trois sections du faubourg réunies, ont arrêté le mode de recrutement, comme il suit : Tous les citoyens à la soldé de la république, les gendarmes des tribunaux & les grenadiers de la convention partiront sur-le-champ. Que ce grand moyen ne vous étonne pas, il reste encore des patriotes pour vous garder, la source eau

est intarissable : tous les signataires de pétitions anti-civiques, les garçons, y compris les ministres du culte catholique, les hommes vœux & sans enfans partiront également ; si ces forces ne sont pas suffisantes, tous indistinctement tireront au sort. . . . Nous vous proposons encore les mesures suivantes : Dans chaque département, ceux dont le revenu est de plus de 2 mille livres, verseront dans une caisse nationale la moitié du surplus, pour ceux qui n'ont pas d'enfans ; ceux qui ont des enfans retiendront 500 liv. pour chacun d'eux. Le produit de cette mesure sera réparti en portions égales du nombre de nécessiteux dans chaque commune ; il sera affecté à l'équipement & à l'armement des défenseurs de la patrie. . . . Réstitution des baux, taxation des grains & contribution sur les riches, c'est ce que nous vous demandons. Les modérés & les hommes d'état vont crier à l'arbitraire ; mais nous sommes dans un tems de crise ; nos maux sont grands, il faut de grands remèdes. La révolution n'a pesé encore que sur la classe indigente ; il est tems que le riche soit républicain : il doit substituer son bien à son courage. . . . Voilà les moyens que nous vous proposons pour sauver la patrie ; si vous ne les adoptez pas, nous vous déclarons, nous qui voulons la sauver, que nous sommes en état d'insurrection ».

Le président répond : « Les hommes des 5 & 6 octobre, du 14 juillet & du 10 août, seront les hommes de tous les siècles. Vous vous plaignez des divisions qui regnent dans cette assemblée ; eh ! la convention n'en gémit-elle pas elle-même ? Elle a trouvé les débris des chaînes rompues ; sa marche n'a-telle pas dû être entravée ? Elle sait qu'elle est gardée par des républicains ; si elle ne le croyoit pas, elle le diroit à la France : ses délibérations n'auront jamais pour principe que le sentiment de la conscience de chacun de ses membres : elle est persuadée que les habitans du faubourg Saint-Antoine ne feront rien qui ternisse la gloire dont ils sont couverts : elle va examiner dans sa sagesse l'objet de la pétition ; elle vous accorde les honneurs de la séance, & va délibérer. . . ».

Des murmures interrompent le président. Mazuyer monte à la tribune, il débute par ces mots : « Ils ont bien mal calculé, ceux qui ont cru que 750 hommes, sur lesquels reposent les destinées de la France, fléchiroient sous le cri de l'audace ». L'opinant observe qu'il ne proposera point à la convention de quitter Paris, parce que cette mesure pourroit être réputée foiblesse, & que des législateurs doivent mourir plutôt que de s'avilir ; il présente les trois mesures qui suivent : 1°. faire imprimer, en trois heures, la pétition, & l'envoyer dans les départemens par des couriers extraordinaires : 2°. convoquer tous les suppléans à Tours ou à Bourges, pour remplacer la convention nationale dans le cas de sa dissolution : 3°. casser le comité établi par la commune de Paris, pour correspondre avec les 44 mille municipalités de la république, & défendre à la poste de recevoir les lettres & paquets envoyés par ce comité, sous quelque contre-feing que ce soit.

Chassley reproche au président d'avoir répondu aux pétitionnaires d'une manière peu digne de la convention. — Le président s'excuse, & déclare que son intention n'avoit pas été d'accorder aux pétitionnaires les honneurs de la séance. — Chassley demande que l'orateur de la députation & les signataires de la pétition soient mis en état d'arrestation, & que l'orateur déclare ses nom, demeure & profession. —

Cette dernière partie de la proposition de Chassley ayant été décrétée, l'orateur déclare qu'il s'appelle Fusi, actuellement commissaire de police, tapissier de profession, & qu'il demeure à l'entrée du faubourg Saint-Antoine.

Eoufrede demande l'arrestation de tous les pétitionnaires qui sont à la barre. — Brival dit que le comité de sûreté générale a été instruit que des intrigans ont répandu de l'argent dans le faubourg pour faire une émeute. — Couthon propose d'improver seulement la pétition, & de charger le ministre de la justice d'en poursuivre les auteurs. — En renouvelant la motion de Chassley, Buzot propose de nommer des commissaires qui se transporteront dans le faubourg pour savoir si les citoyens ont adhéré à la pétition. — Malarmé, considérant cette pétition comme coupable, observe qu'il ne convient pas de sévir contre une partie du peuple qui a rendu tant de services à la révolution.

Une nouvelle députation demande à être admise : elle paroit. « Tout le faubourg est là, dit le nouvel orateur ; nous ne sommes pas venus pour vous assassiner, nous défendrons la convention jusqu'à la mort : nous demandons une seconde lecture de la pétition, afin d'avouer ce qui est dans nos principes, & de désavouer ce qui leur contraire.

Cette déclaration franche change les dispositions des esprits ; & après avoir entendu Thuriot, Rabaut & Danton, la convention passe à l'ordre du jour, & admet les pétitionnaires à l'honneur de la séance.

Séance levée à sept heures.

Séance du jeudi 2 mai.

Les commissaires de la convention, à Bayonne, sont porteurs d'une victoire remportée sur les Espagnols par les troupes de la république : cette nouvelle agréable est encore confirmée par une lettre particulière. Déjà, le 10 avril, 200 François avoient battu 400 Espagnols. Le 19 & le 20 du même mois, ceux-ci ont été plus maltraités encore ; nous leur avons pris 2 pièces de canon, 60 fusils, un drapeau & beaucoup de munitions.

Custine écrit de Strasbourg, en date du 28 avril, qu'il a appris, par une voie sûre, que la garnison de Mayence, dans sa sortie du 11, a fait essuyer une perte considérable aux Saxons & aux Hessois ; elle occupe un poste avantageux sur l'escarpement au-dessus de Westmann, & un autre en avant du fort Saint-Aldan ; de sorte qu'on ne peut ouvrir la tranchée devant Mayence. L'ennemi a tenté, le 14 & le 16, une attaque qui, d'après son évaluation, lui a coûté 2 mille hommes ; il n'est parvenu qu'à brûler le village de Westmann. Les Autrichiens devoient faire une nouvelle attaque le 18 ; on a entendu ce jour-là une canonnade très-vive ; mais l'issue de l'action est encore inconnue. En terminant sa lettre, Custine prédit que Mayence sera le tombeau des troupes allemandes.

La discussion sur les subsistances a été terminée par un décret, rendu sans rédaction, & qui porte en substance :

- 1°. Qu'il y aura un recensement général des grains ;
- 2°. Que les cultivateurs ne pourront vendre ailleurs qu'aux marchés ;
- 3°. Qu'il y aura un *maximum* relatif & décroissant, pour un tems déterminé.

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.

Lettre M.